



LA CHARTE AGRI ETHIQUE

L'ambition d'Agri Ethique est de changer les règles et les pratiques commerciales conventionnelles. L'objectif principal d'Agri-Ethique est de défendre tous les acteurs de la filière grâce à une meilleure répartition de la valeur.

De l'agriculteur au consommateur, en passant par le meunier, l'industriel, le boulanger, chacun peut participer à cette action citoyenne. Toute la filière y gagne !

VOLET ECONOMIQUE

- La juste rémunération des acteurs économiques est au cœur de notre préoccupation. Le partenaire paie un **prix stable et rémunérateur**. Ce prix est établi sur la base d'une étude des coûts de production et d'une négociation équilibrée entre les parties prenantes.
- Les partenaires de la filière ont une **démarche de transparence sur les prix** vis-à-vis de l'ensemble des acteurs de la filière.
- Les partenaires prennent un **engagement commercial sur la durée, avec des relations contractuelles pluriannuelles dans un esprit de confiance mutuelle**. La contractualisation entre partenaires pose les engagements en termes de prix et de quantité.

VOLET SOCIETAL

- Les producteurs sont **organisés collectivement**.
- Les acteurs de la filière ont **une communication et une information transparente vis-à-vis des consommateurs** sur l'organisation de la filière (flyers, vitrophanie...)
- Les acteurs de la filière participent à la **sensibilisation et l'éducation des consommateurs** aux modes de production et de consommation responsables.

VOLET ENVIRONNEMENTAL

- Les organisations de producteurs ont une démarche de **transparence sur leurs pratiques agricoles**. Ils s'engagent dans une démarche de progrès, s'appuyant sur des pratiques **agro-écologiques** (ex : book des Bonnes Pratiques, animations...)
- Dans la mesure du possible, et pour limiter l'impact environnemental, le partenariat est réalisé avec des acteurs locaux.